

Associations de communes. — Tarifs. — Approbation

Un arrêté royal du 5 juillet 1972 approuve, jusqu'au 31 décembre 1972, les tarifs d'électricité faisant l'objet de la délibération du 17 février 1972 du conseil d'administration de l'*« Association intercommunale namuroise d'électricité »* (INEL).

Un arrêté royal du 7 juillet 1972 approuve jusqu'au 31 décembre 1972 les tarifs et barèmes pour raccordements et prestations diverses de gaz et d'électricité adoptés par la résolution du 24 janvier 1972 du conseil d'administration de la *« Société intercommunale pour la distribution du gaz et d'électricité dans la région de Mouscron »*.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

14 JUILLET 1972. — Arrêté royal modifiant le cadre du personnel des services extérieurs de l'Administration des Etablissements pénitentiaires

BAUDOUIN, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, Salut.

Vu l'article 66, alinéa 2 de la Constitution;

Vu l'arrêté du Régent du 4 juillet 1947 portant fixation du cadre organique et des barèmes du personnel des prisons et du personnel des établissements de bienfaisance et les arrêtés qui l'ont modifié;

Vu l'avis du Comité de consultation syndicale;

Vu l'accord de Notre Secrétaire d'Etat à la Fonction publique donné le 13 juillet 1972;

Vu l'accord de Notre Secrétaire d'Etat au Budget donné le 13 juillet 1972;

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1er. Au cadre du personnel des services extérieurs du Ministère de la Justice, sous la rubrique *« Administration des Etablissements pénitentiaires »*, les emplois suivants sont créés :

Surveillant principal	
Premier surveillant	
Surveillant	

15	Eerstaanwezend bewaarder
30	Eerste bewaarder
31	Bewaarder

Art. 2. Le présent arrêté entre en vigueur le 1er août 1972.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bonifacio (France), le 14 juillet 1972.

BAUDOUIN

Par le Roi :

Le Ministre de la Justice,

A. VRANCKX

Le Secrétaire d'Etat au Budget, | De Staatssecretaris voor Begroting,

F. VAN ACKER

Administration centrale. — Personnel

Par arrêté royal du 18 septembre 1972, est nommé à la date du 1er septembre 1972, en qualité d'inspecteur à l'Administration centrale, dans le cadre linguistique néerlandais, M. Wilrycx (F.M.).

Hoofdbestuur. — Personeel

Bij koninklijk besluit van 18 september 1972, is benoemd op datum van 1 september 1972, in de hoedanigheid van inspecteur bij het Hoofdbestuur, in het Nederlandse taalkader, de heer Wilrycx (F.M.).